



VILLE DE SAINT MICHEL DE MAURIENNE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 Avril 2010

Le deux Avril deux mille dix à 18 Heures 30, Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, sous la présidence de M. Jean-Michel GALLIOZ, Maire.

Les membres du Conseil Municipal présents :

A. DUFOUR, Maire Délégué de Beaune, M. GALLIOZ, Maire Délégué de Thyl.

M^{mes} et M^{rs} : D. MANCINO, S. BOUILLARD-FREULARD, J.L. ALBRIEUX, P. SAYETTAT, Adjoint.

M^{mes} et M^{rs} : C. ASTIER, A. BETEMPS, A. ESPOSITO, J.P. EXARTIER, F.FALCO, M.GAY, N.GOMES, P. MARIE, D.MOTTA et G. ROSSERO

Procurations G. BOIS à M^r le Maire, J.M. BERNARD à P.SAYETTAT, N.GERVASONI à A.ESPOSITO et P. MORARD-CHATAIGNIER à M. GALLIOZ

Absents excusés : J. VIARD. et P. JACOB

Secrétaires de séance : M.GAY

Date de Convocation : 24 Mars 2010

C.M. en exercice : 23

Présents : 17

Votants : 21

Monsieur le Maire note avec satisfaction la présence de G.ROSSERO et souhaite une bonne convalescence à G.BOIS et P.MORARD-CHATAIGNIER. Ensuite, il donne lecture du compte rendu du précédent conseil municipal et des délibérations votées le 5 Mars 2010. Ils sont approuvés à l'unanimité.

1) Impôts locaux

Après les deux commissions des finances et la communication aux élus des documents préparatoires au budget, Mme la Secrétaire générale et M. P. SAYETTAT, adjoint aux finances, présentent les nouvelles contraintes budgétaires suite à la suppression de la taxe professionnelle.

Si les compensations relais sont assurées jusqu'en 2011, pour les années suivantes, l'étude communiquée par l'A.S.A.D.A.C. fait état d'une diminution de produit d'au moins 700 000 €. Seuls les taux de taxe d'habitation, foncier bâti et non bâti, et la contribution foncière des entreprises feront l'objet d'une possibilité de modification par le Conseil municipal. Le reste (la contribution sur la valeur ajoutée, l'impôt forfaitaire sur les entreprises de réseau) sera décidé par l'Etat et redistribué aux Collectivités locales.

Monsieur le Maire souligne que les investissements des collectivités territoriales sont une source non négligeables de maintien de l'emploi et indique que la réforme des aides départementales pénalise St Michel.

Un Conseiller Municipal souligne la situation économique générale et propose un moratoire pour l'année en cours.

Les taux des impôts n'ont pas bougé depuis 2005 et afin de soutenir les investissements programmés, une révision est proposée : augmentation du taux relais de la seconde composante de la contribution foncière des entreprises qui passerait de 17,46 % à 18 %. Ceci implique que les autres taux doivent aussi varier. Le principe de la variation proportionnelle est la plus simple à mettre en oeuvre d'où il résulte un taux de taxe d'habitation qui passe de 7,93 % à 8,18%, taxe foncière propriétés bâties de 13,21 % à 13,62%, taxe foncière propriétés non bâties de 82,67 à 85,24%.

Approuvée par 19 voix pour et 2 abstentions.

2) Budgets primitifs

- **Commune** : les modifications par rapport au budget 2009 sont commentées. Elles portent sur la fourniture et l'entretien des vêtements de travail du personnel des services techniques par une société... ; le réaménagement des installations téléphoniques et informatiques... ; l'annulation de titres.... ; C.C.A.S....Les subventions aux associations extérieures à la commune. Il s'équilibre à la somme de :

En Fonctionnement : 5 039 301 €

En Investissement (y compris restes à réaliser) : 7 694 742 €

Approuvé à l'unanimité

- **Budgets annexes** : Monsieur le Maire propose le vote pour les budgets annexes qui s'équilibre:

- Eau et assainissement : Fonctionnement : 1 030 849 € Investissement : 1 360 965 €

- Espace Alu : Fonctionnement : 133 520 €

- Marintan : Fonctionnement : 68 442 €

- Lotissement la Combette : Fonctionnement : 383 983 € Investissement : 298 923 €

- Lotissements Margillan : Fonctionnement : 840 985 € Investissement : 581 611 €

Approuvé à l'unanimité

3) Marchés publics

- **Réhabilitation de la pelouse du stade** :

Après les visites aux communes ayant le même équipement, comme UGINE, et avis des utilisateurs, un appel d'offres a été lancé pour remplacer la pelouse et aménager la zone d'entraînement de 2000 m² à l'arrière. La société BERLIOZ a été retenue pour un devis de 281 921,50 € et un contrat d'entretien de 1 193 €/an avec deux ans de gratuité. Les demandes de subventions sont en cours et les travaux pourraient commencer début juin. **Approuvé à l'unanimité.**

- **Marché de maîtrise d'oeuvre** :

Suite à l'interruption de la maîtrise d'oeuvre assurée par l'ex DDE, Monsieur le Maire propose de faire assurer la maîtrise d'oeuvre de l'assainissement et réseaux secs du Thyl Dessous par le bureau d'études ETI qui assure déjà la partie adduction d'eau potable. La proposition d'honoraires fait état d'un forfait de 16 940 € HT auquel s'ajoute 3 % sur le montant des travaux (700 000 € HT) estimés à 21 000 € HT. **Approuvé à l'unanimité**

4) Tarifs divers

- 1) **Piscine** : l'étude des tarifs pour 2010 est reportée et confiée à la Commission des Sports.
- 2) **Espace Alu** : la proposition des tarifs pour la soirée spectacle (25 € repas et 8 € vins) et les nouveaux objets (vase-boule : petit : 65 €, moyen : 70 € et grand : 90 €) est **approuvée à l'unanimité.**
- 3) **Occupation de l'espace public -Terrasses bars - restaurants:** l'augmentation est de 0,50€/m² (de 9 € à 9,50 € pour les terrasses aménagées et de 6 € à 6,50 € pour les emplacements sans aménagement). **Approuvée à l'unanimité**

5) Personnel communal

- **Espaces verts - Voirie** : recrutement de 3 agents saisonniers de mai à octobre et d'une vingtaine de jeunes pour une période d'environ 3 semaines, entre fin juin et fin août.
- **Piscine** : Recrutement d'une caissière / femme de ménage et d'un maître-nageur 2 mois (juillet-août), de 5 ou 6 jeunes pour l'entretien et la caisse pour une période d'environ 15 jours entre début juillet et fin août. Reconduction d'un contrat de maître nageur à 80 % annualisé pour permettre à l'agent de repasser le concours d'Educateur des Activités Physiques et Sportives. **Approuvé à l'unanimité.**

6) Comptes-rendus des Commissions

- **Travaux** :
Le projet de Philippe BARBEYER, pour le réaménagement de la place de la Mairie, est à l'étude. Pour Margillan, les travaux d'enrobé sont terminés, restent à réaliser les installations électriques et la pose des barrières de sécurité.
- **C.C.A.S** :
Mme l'Adjointe en charge des affaires sociales informe le Conseil municipal des dernières décisions du CCAS . Vote du budget avec nécessité du versement d'une subvention de la Commune compte tenu de la séparation des activités SAD (Service d'Aide à Domicile) et CCAS (qui n'a plus de recettes propres)
- **Incivilités** :
Une réunion avec les services concernés (éducateurs, riverains, gendarmerie et services communaux) a eu lieu pour prévenir les dégradations et nuisances aux abords de la Place de la Vanoise, des gymnases, de l'aire des Canaris, de la Combe et de la Halte garderie. Des propositions sont faites pour mieux sensibiliser les usagers et riverains victimes des nuisances (fermeture systématique de la porte du parking privatif Commune, vigilance, éventuel dépôt de plainte etc..), pour d'autres rencontres avec les éducateurs, pour faire ou refaire des aménagements (fermeture de l'arrière des gymnases, nettoyage, entretien de l'éclairage et des fermetures du parking souterrain, « rondes » plus fréquentes par le policier municipal et les gendarmes), pour « occuper » l'espace, etc...
- **Bibliothèque** :
657 inscrits pour 4 200 emprunts et 111 visites de classes ainsi qu'un partenariat avec les assistantes maternelles. Deux stagiaires sont venues se former au cours de l'année.

7) Questions diverses

- **Clôture** : Délibération pour imposer une déclaration préalable systématique pour toute construction de clôture **Approuvé à l'unanimité.**
- **Lotissement Combette** : Du fait de modifications intervenues dans le lotissement (aménagement d'un accès arrière) 2 lots ont vu leur surface augmenter de façon importante (au-delà des 5 %). Il est donc nécessaire d'en fixer à nouveau le prix. Il s'agit du lot 8 dont le prix est désormais de 25 425 € et DU lot 9 dont le prix est désormais de 28 595 €. **Approuvé à l'unanimité.**
- **Inventaire des objets à l'Espace Alu** : Tous les objets, donnés et achetés, exposés dans le Musée ont été répertoriés et doivent être inscrits à l'inventaire du patrimoine communal. **Approuvé à l'unanimité.**

- **Soulte METALTEMPLE:** les difficultés de l'entreprise laissent penser que la libération de tous les locaux ne sera pas terminée dans les délais fixés par le projet d'avenant. Pour débloquer l'avancement des travaux dans la zone, en déplaçant le poste de garde, la soulte (100 000 €) pourrait être « consignée » chez un huissier, un notaire ou plus simplement à la Trésorerie et versée sous forme d'un 1er acompte de 34 000 €, à la signature des bons de commande du nouveau poste de garde, et le solde de 66 000 €, à la réception des travaux. Un élu suggère le versement en 3 parties. La proposition de versement en 2 parties est **approuvée à l'unanimité.**

8) Informations diverses

- Appartement Ancolie : Une négociation est en cours pour la vente du dernier appartement. Une autorisation est donnée à M. le Maire pour négocier le prix afin que cet appartement soit vendu dans les meilleurs délais. Une inconnue demeure sur le régime de TVA qui doit s'appliquer. Cependant, ceci n'a pas d'influence sur le prix pour l'acquéreur.
- Margillan : les lots 24 et 29 sont vendus.

Le Maire,

J.M. GALLIOZ